

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 juillet 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

**2018 DFPE 110** Subvention (269 119 euros) et avenant n° 2 avec la Fondation Casip Cojasor (20e) pour sa halte-garderie (20e).

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la Fondation CASIP-COJASOR (20e) pour sa halte-garderie (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 20 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Fondation CASIP-COJASOR ayant son siège social 8, rue Pali-Kao (20e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 269 119 euros est allouée à la Fondation CASIP-COJASOR (n° tiers SIMPA 20706, n° dossier 2018-02647).

Article 4 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 42210006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**